

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Formation nouveau diplôme – Epreuves ponctuelles



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Pascale PETITJEAN - IEN SBSSA



Les professionnels

- 13 759 infirmiers puériculteurs
- 20 000 éducateurs de jeunes enfants
- 60 000 auxiliaires de puériculture dont environ 40 000 travaillent en EAJE
- 143 850 salariés dans les EAJE dont environ 18% sont titulaires du CAP PE soit **24 000 personnes**
- **60 000** agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- **321 000** assistants maternels
- **105 000** auxiliaires parentaux

Le contexte de la rénovation : *La note d'opportunité de la DGCS proposant la rénovation du CAP Petite enfance*



- Des perspectives de recrutement importantes
- Une formation insuffisante des professionnels de l'accueil individuel qui représentent deux fois plus de place que les EAJE.
- Un cloisonnement des diplômes de la petite enfance
- Des difficultés d'insertion pour les titulaires du CAP PE

La légitimité de l'existence de ce diplôme

Le contexte de la rénovation : *Le plan d'action de la petite enfance et la formation des professionnels*



Enjeu : Donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant, caractérisé par son extrême diversité, en refondant l'identité des professionnels autour de valeurs et d'actions communes.

Les objectifs de la rénovation



- Positionner le CAP AEPE comme premier niveau de qualification de la filière petite enfance
- Rendre les titulaires de ce diplôme plus employables dans les 3 secteurs : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel ;
- Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes ;
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à tout public

L'orientation générale de la rénovation



Développer la professionnalité des titulaires du CAP AEPE par le développement de compétences permettant :

- **Une vision globale du développement du jeune enfant**
- **Une dimension éducative renforcée dans la prise en charge de l'enfant**
- L'intervention dans des modes d'accueil pluridisciplinaires et innovants ouverts à la diversité
- un positionnement professionnel adapté aux situations diverses
- La participation à l'accompagnement à la parentalité
- Le bon fonctionnement en équipe

La finalité du diplôme



Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est **le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.**

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans **le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.** Il participe avec les autres professionnels, à **la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.**

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du CAP PE exerce son activité :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) , d'accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- En école maternelle ;
- À domicile, en maison d'assistants maternels (MAM) ;

Le RAP



L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe..... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le RAP



Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit différentes activités (animation éveil, soins, liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels): certaines sont communes aux différents contextes professionnels, d'autres sont spécifiques

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1. Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2. Mise en œuvre d'activité d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1. Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2. Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
Activités spécifiques	4. Exercer son activité en école maternelle	4.1. Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2. Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1. Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1. Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel 6.2. Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3. Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4. Elaboration des repas

Le référentiel de certification



Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	T5 - Organiser son action
Compétences spécifiques aux secteurs d'activités	Compétences communes de réalisation
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	
RS3 - Négocier le cadre de l'accueil	
RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
RS5 - Elaborer des repas	

Le référentiel de certification



➤ Une répartition des compétences et des savoirs en 3 blocs

BLOCS	ACTIVITES	COMPETENCES
EP1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	<p>Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</p> <p>Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne</p>	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
		RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
		RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
EP2 EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	<p>Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels</p> <p>Exercer son activité en école maternelle</p> <p>Exercer son activité en EAJE et en ACM</p>	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
		RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
EP3 EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	<p>Exercer son activité a son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels</p>	T5 - Organiser son action
		RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 – Elaborer des repas

Le règlement d'examen



- Principe : **une unité = un bloc de compétences**

<i>Certificat d'aptitude professionnelle</i> <i>Accompagnant éducatif petite enfance</i>			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF⁽²⁾	Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

coefficient 7 (dont 1 pour la PSE)

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 4 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans
- L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

- Le candidat présente **deux fiches** :
l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et
l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses
découvertes et ses apprentissages.
- Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et
décrivent les activités.
- En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra
attribuer zéro à cette épreuve.
- En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences
de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le
candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve.

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Coefficient 4

- Epreuve écrite d'une durée d' 1 h 30
- Une PFMP d'au moins quatre semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
 - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle
-
- En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve.

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.

(Candidats SPAR)

Les épreuves professionnelles – Examen Ponctuel



EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

- L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les AMA et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix au moment de l'inscription au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

Candidats APAR

- En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et le diplôme ne pourra lui être délivré.

Les épreuves professionnelles EP1 et EP3

**Organisation examens EP1 - EP3 : Présentation
du document**

Présentation des grilles EP1 et EP3

Merci de votre attention